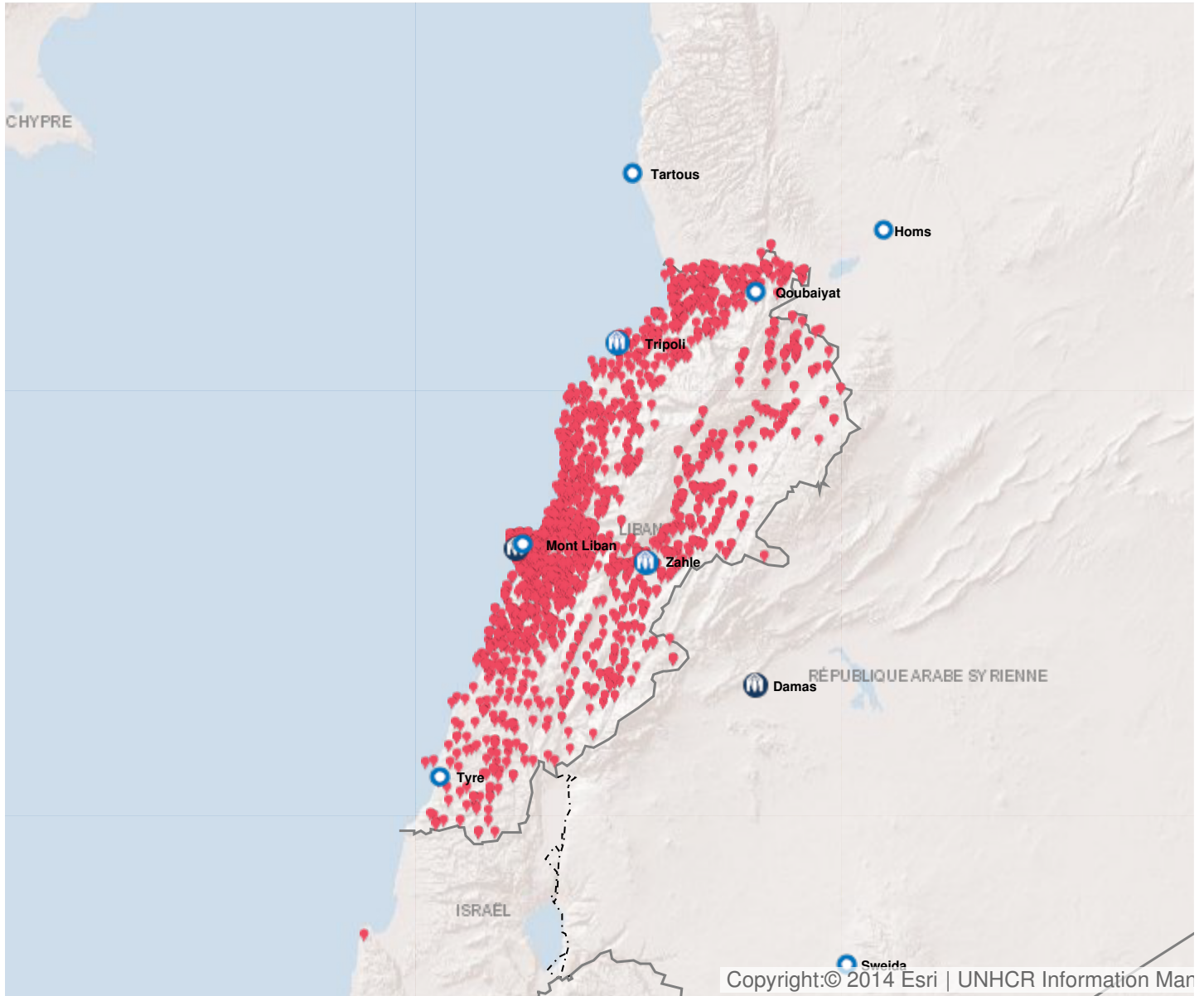


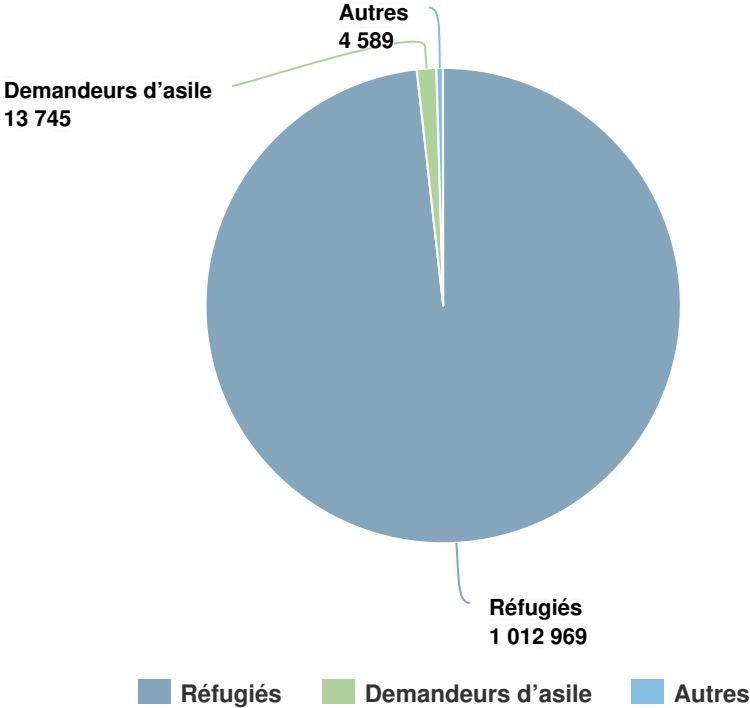
Opération: Liban



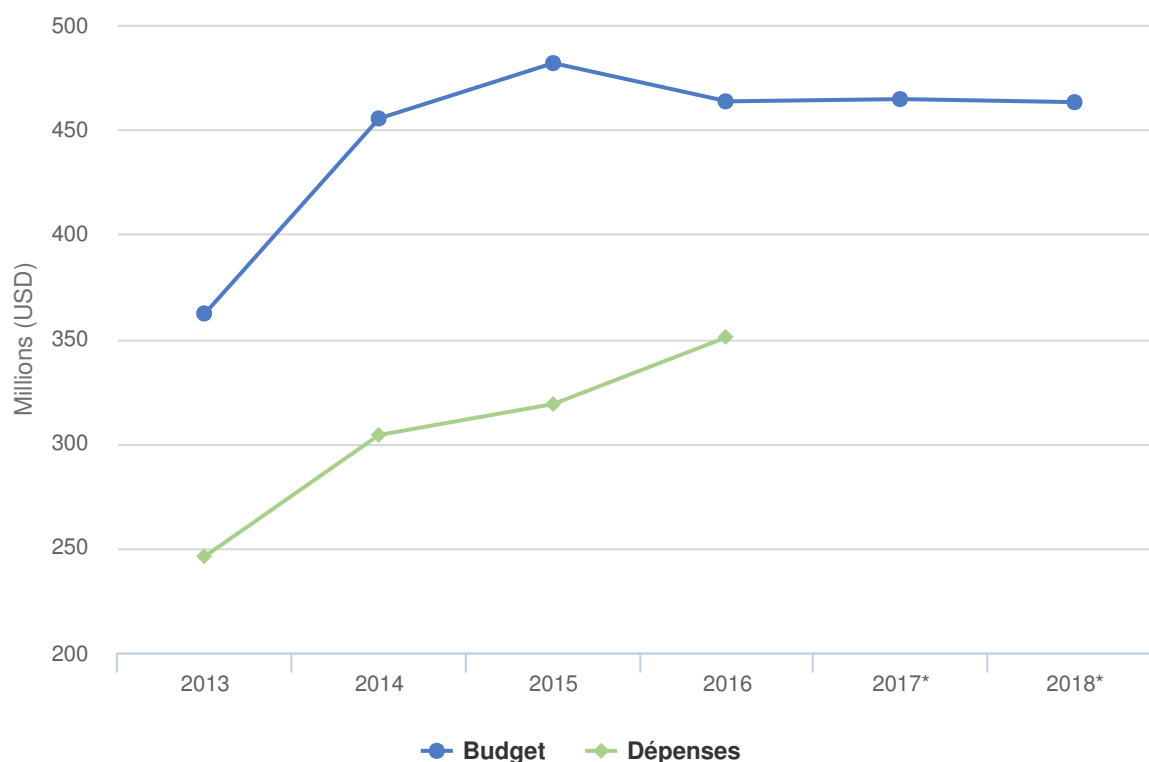
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 5% EN 2016

2016	1,031,303
2015	1,088,231
2014	1,167,179



Budgets et Dépenses - Liban



Chiffres clés pour 2018 :

- 100% des victimes connues de violences sexuelles et de genre bénéficieront d'un soutien adapté
- 81 600 familles réfugiées vulnérables obtiendront une aide financière à usage multiple pour les aider à couvrir leurs besoins essentiels
- 100 000 personnes relevant de la compétence du HCR seront orientés vers des services de santé secondaires et tertiaires
- 250 personnes apatrides et à risque d'apatridie bénéficieront d'une aide juridique

Environnement de travail

Depuis plus de six ans après le début du conflit en République arabe syrienne (Syrie), le Liban accueille généreusement plus de 1,5 million de réfugiés syriens, qui ont des perspectives très limitées de solutions durables. La lassitude face aux arrivées augmente dans les communautés hôtes. Des tensions localisées sont observées en raison d'une concurrence ressentie pour les emplois, les services et les ressources et mettent à l'épreuve la stabilité et la cohésion sociale.

Protéger le bien-être et la dignité des réfugiés est une tâche ambitieuse, puisque 71 pour cent des réfugiés syriens, et 68 pour cent des réfugiés d'autres nationalités vivent au-dessous du seuil national de pauvreté. Avec des possibilités limitées de trouver des moyens de subsistance et l'accroissement de leurs dettes à l'égard des logeurs et des propriétaires de boutiques, les réfugiés restent vulnérables et dépendants de l'aide humanitaire.

Les progrès obtenus en 2017 sur le séjour légal, avec l'exonération des taxes de renouvellement pour certaines catégories de Syriens, réduiront quelques-uns des risques de protection, et augmenteront la liberté de mouvement des réfugiés. Le HCR continuera d'apporter son soutien à la mise en œuvre par les autorités de l'opération de renouvellement, et il encouragera un élargissement de l'exonération, pour que des réfugiés non actuellement couverts puissent en bénéficier. Les restrictions quant à l'admission sur le territoire et la suspension de

l'enregistrement par le HCR, introduites en octobre 2014, demeurent en vigueur. Ces mesures limitent gravement la capacité du HCR de prendre en compte les besoins de protection de tous les réfugiés afin de planifier et de faciliter des solutions durables en dehors du Liban.

La réinstallation reste la seule solution durable actuellement disponible pour les réfugiés au Liban. La diminution prévue des quotas de réinstallation est donc très préoccupante et rendra la préservation de l'espace d'asile encore plus difficile. Entre-temps, la plupart des réfugiés syriens indiquent que le rapatriement volontaire est la solution qu'ils préfèrent, et la sécurité et la sûreté en Syrie sont les facteurs principaux qui détermineront leurs futures décisions concernant leur retour. Même si la situation en Syrie n'est pas encore propice aux rapatriements, quelques retours individuels spontanés pourraient avoir lieu. Le HCR surveillera de près l'évolution en Syrie, et ajustera ses préparatifs, si les conditions deviennent progressivement plus favorables aux retours.

Les causes à l'origine de l'apatridie au Liban n'ont pas été réglées. Elles sont notamment liées aux lacunes de l'enregistrement des individus dans le recensement national de 1932 et de celles de la loi sur la nationalité, et à un système d'état civil complexe.

Sous la direction d'ensemble du Gouvernement libanais et du Coordonnateur résident des Nations Unies, le HCR coordonne l'intervention humanitaire en faveur des réfugiés au Liban, et demeure responsable pour la réponse aux réfugiés dans le cadre du Plan de réponse à la crise au Liban de la période de 2017 à 2020, qui est un cadre commun pour le Gouvernement et les acteurs humanitaires et du développement qui s'efforcent d'atteindre des objectifs partagés d'aide humanitaire et de stabilisation. Le HCR continue de diriger les groupes de travail interorganisations et intersectoriels, afin d'assurer que les questions relatives aux réfugiés sont au cœur de la planification et de la mise en œuvre.

Principales priorités

En 2018, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Préserver l'espace d'asile pour les réfugiés syriens tant qu'ils auront besoin de protection et prévenir les retours prématurés ;
- Assurer une protection appropriée et trouver des solutions durables pour les réfugiés de nationalités autres que syrienne (principalement des Iraquiens) ;
- Protéger le bien-être et la dignité des réfugiés, y compris au moyen d'une aide financière afin de satisfaire leurs besoins essentiels, et soutenir l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à des abris convenables de même qu'aux services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène ;
- Fournir une aide juridique aux apatrides.

Budget 2018 initial - Liban | USD

Le tableau suivant présente le budget initial par objectif pour cette opération. L'affectation des ressources au niveau des objectifs peut être modifiée en cours d'année selon l'évolution de la situation opérationnelle et des priorités.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Total
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique et politique	2,513,031	225,453	2,738,484
Institutions et pratiques administratives	11,319,816	0	11,319,816
Aide juridique et recours judiciaires	3,225,559	225,453	3,451,012
Accès au territoire	900,445	0	900,445
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	3,071,707	0	3,071,707
Sous-total	21,030,558	450,906	21,481,465
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement et établissements des profils	7,358,557	0	7,358,557
Procédures de détermination du statut de réfugié	1,237,922	0	1,237,922
Documents d'état civil	1,949,659	0	1,949,659
Sous-total	10,546,137	0	10,546,137
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Prévention et interventions liées aux VSS	5,609,122	0	5,609,122
Risques de détention arbitraires	3,307,843	0	3,307,843
Protection des enfants	5,671,317	0	5,671,317
Sous-total	14,588,282	0	14,588,282
Besoins de base et services essentiels			
Santé	67,389,284	0	67,389,284
Eau	6,051,727	0	6,051,727
Hygiène et assainissement	10,080,146	0	10,080,146
Abris et infrastructures	22,979,575	0	22,979,575
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	232,206,441	0	232,206,441
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	11,272,317	0	11,272,317
Éducation	19,401,793	0	19,401,793
Sous-total	369,381,284	0	369,381,284
Autonomisation et autogestion communautaires			

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Total
Mobilisation communautaire	11,956,773	0	11,956,773
Coexistence avec les communautés locales	3,577,109	0	3,577,109
Autosuffisance et moyens d'existence	1,676,338	0	1,676,338
Sous-total	17,210,219	0	17,210,219
Solutions durables			
Réinstallation	5,664,481	0	5,664,481
Sous-total	5,664,481	0	5,664,481
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	2,174,079	0	2,174,079
Relations avec les donateurs	1,877,313	0	1,877,313
Sous-total	4,051,392	0	4,051,392
Appui à la logistique et aux opérations			
Approvisionnement et logistique	2,730,343	0	2,730,343
Gestion des opérations, coordination et appui	17,241,623	140,000	17,381,623
Sous-total	19,971,966	140,000	20,111,966
Budget 2018 initial	462,444,318	590,906	463,035,225